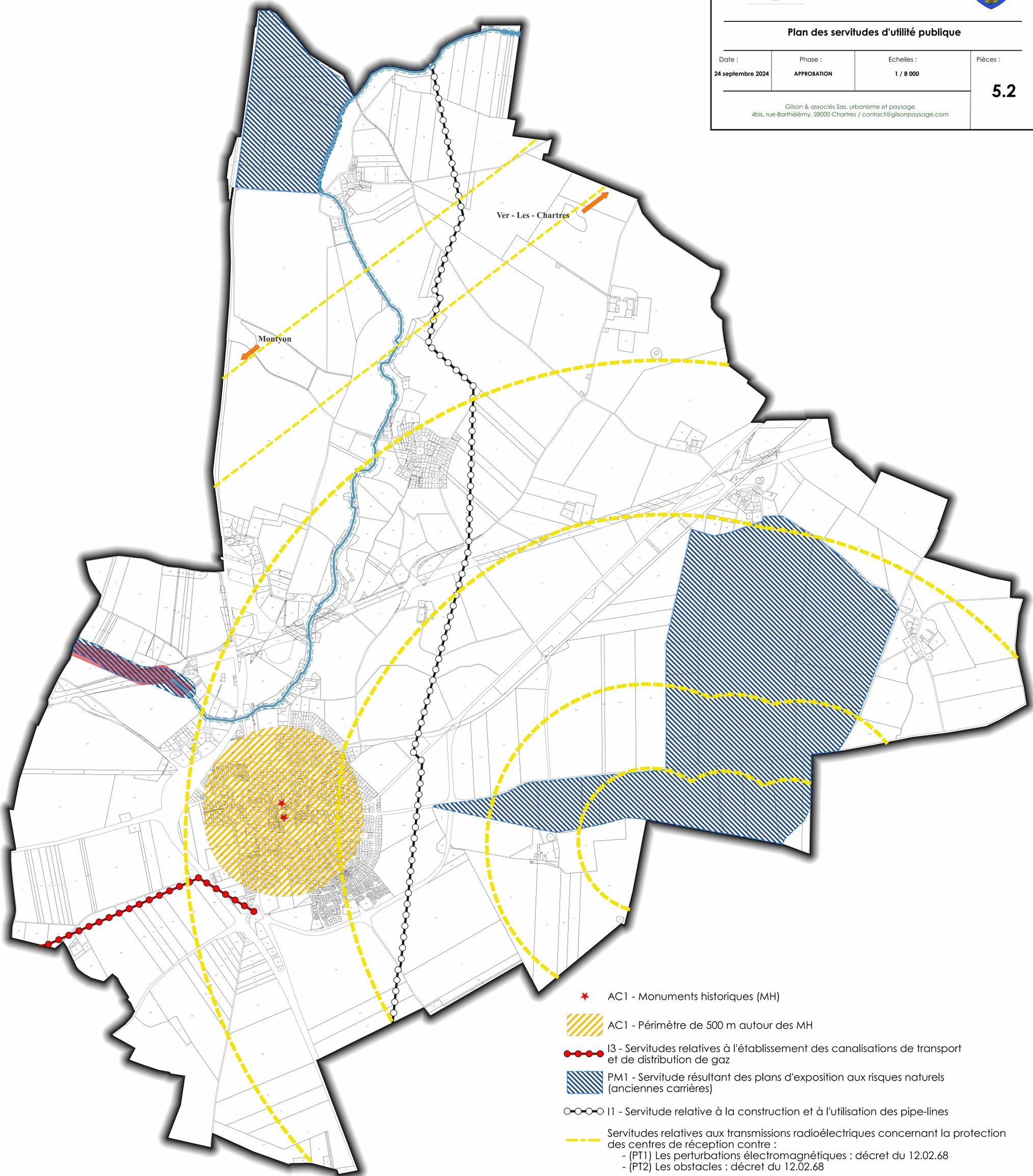




Plan des servitudes d'utilité publique

Date : 24 septembre 2024	Phase : APPROBATION	Echelles : 1 / 8 000	Pièces : 5.2
Gilson & associés Sas, urbanisme et paysage 4bis, rue-Barthélémy, 28000 Chartres / contact@gilsonpaysage.com			



- ★ AC1 - Monuments historiques (MH)
- AC1 - Périmètre de 500 m autour des MH
- I3 - Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transport et de distribution de gaz
- PM1 - Servitude résultant des plans d'exposition aux risques naturels (anciennes carrières)
- I1 - Servitude relative à la construction et à l'utilisation des pipe-lines
- Servitudes relatives aux transmissions radioélectriques concernant la protection des centres de réception contre :
 - (PT1) Les perturbations électromagnétiques : décret du 12.02.68
 - (PT2) Les obstacles : décret du 12.02.68
- Du centre de Boenville - Ablis (Armée de Terre) CCT 78.02.016
- Faisceau hertzien Monthyon - Ver - les - Chartres en troposphère. Décret du 20.06.72
- Faisceau hertzien Ablis - Rambouillet. Décret du 08.06.84
- Faisceau hertzien Meudon - Dt Symphorien. Décret du 21.12.90
- Servitude résultant des plans d'exposition aux risques naturels (Perray)
- Servitudes relatives aux terrains riverains des cours d'eau non domaniaux ou compris dans l'emprise du lit des cours d'eau (A4)



500 m